



Appel d'une ordonnance de séparation de corps

Par **Latsef**, le **20/06/2012** à **14:47**

Bonjour,

Pouvez-vous m'indiquer de quel délai je bénéficie pour faire appel d'une ordonnance de séparation de corps prononcée par le Juge aux affaires familiales à la suite d'une réunion de conciliation et quel est le point de départ de ce délai?

Merci d'avance.

Cordialement